

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 06 avril 2021

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL (arrivée à 19h20), Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Olivier ROYDOR, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h08), Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Début de la séance : 19H07

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER, adoptée à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 23 mars 2021

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver le compte-rendu de la séance du 23 mars 2021. Un conseiller regrette que le point Ecoles ne soit pas plus développé quant au choix du scénario privilégié par les élus. Monsieur le Maire confirme que la Commune informera la population si besoin de plus amples explications. Le site internet de la commune contient désormais les comptes-rendus de réunions des groupes de travail au sein des SIVOS.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **APPROUVE** le compte-rendu du 23 mars 2021.

19Hà – *Arrivée de Jean-Christophe LEONARD*

2. Budget annexe ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle la demande du Conseil Municipal d'étudier plusieurs solutions pour équilibrer le budget Assainissement, qui va connaître une augmentation des dépenses d'investissement soutenues dans les prochaines années pour garantir la conformité du traitement de l'eau. Or, la Commission Finances apporte ce jour de nouveaux éléments à prendre en compte pour le vote de celui-ci.

Premièrement, un nouveau projet de maison individuelle sur le territoire a permis d'augmenter les recettes liées à la PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) de 3 000 €, soit une demie taxe supplémentaire en 2021.

Deuxièmement, Monsieur le Maire a assisté à une réunion d'Assemblée des Maires dans laquelle Monsieur BIEGLE du SIDEC, mandaté par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour réaliser l'étude du transfert de compétences Eau et Assainissement, a cité une règle nationale fixée par décret le 06/08/2007 définissant que le coût de la part fixe ne doit pas excéder 40% du montant total d'une facture de 120m³. Il est donc impossible d'envisager les augmentations de 30 € ou de 50 € proposées lors de la séance précédente.

Après calculs, le montant de la part fixe (abonnement forfaitaire) ne pourra pas dépasser 93,60 Euros en 2021, le tarif au m³ ayant déjà été adopté en septembre 2020. La Commission Finances propose donc une augmentation de la taxe sur le m³ d'eau consommée et rejetée de 20% en 2022, soit 1,40 €/m³., avec un emprunt plus important de 8 099 € au Budget Principal, afin de faire face aux dépenses à venir sur ce budget. La projection sur les années à venir confirme que cette dette reste supportable par le Budget Assainissement : le remboursement sur 5 ans correspond à la fin du mandat des élus et au possible transfert de compétence en 2026.

Dès l'année prochaine, le vote simultané du forfait et de la taxe au m³ permettra une augmentation régulière et proportionnelle des recettes, correspondant à la réalité des besoins de financement et des coûts de ce service dit industriel et commercial.

Cette proposition va dans le sens de vouloir faire porter la charge sur la consommation plutôt que sur le forfait.

Les élus déplorent la situation qui pénalise plus les habitants permanents taxés sur leur consommation d'eau et cherchent des solutions d'aides gouvernementales pour le stockage et les économies d'eau à l'attention des particuliers.

19H20 – Arrivée de Anthony HAREL

2-1 Tarifs des redevances 2021/2022

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer sur les tarifs de redevances proposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal avec 11 voix Pour, **FIXE** le prix de la part fixe (abonnement) à 93,60 €, payable d'avance en septembre 2021, **FIXE** le prix du m³ d'eau consommée et rejetée en eaux usées à 1,40 €, applicable sur le relevé de compteurs SUEZ en septembre 2022, **PREND ACTE** du maintien en 2021 du montant de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte de 0,15 €/m³, somme reversée intégralement à l'Agence de l'Eau.

2-2 Emprunt du Budget annexe Assainissement au Budget Principal

Les élus sont invités à délibérer sur la somme à emprunter au Budget Principal, soit 8 099 €.

Le Conseil Municipal, avec 2 Abstentions, 1 voix Contre et 9 voix Pour **AUTORISE** l'emprunt de la somme de 8 099 € au Budget Principal, **FIXE** la durée de remboursement à 5 ans (2022 à 2026), **FIXE** les annuités à 1 620 € pendant 4 ans puis 1 619 € la dernière année, **DÉCIDE** l'inscription de ces crédits aux deux budgets respectifs.

2-3 Vote du Budget annexe Assainissement 2021

Après présentation des propositions de crédits, Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2021 du Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONSTATE** que le Budget Assainissement est équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections, et qui se résume comme suit :

<u>Section d'Exploitation</u>	Dépenses	66 731 €	Recettes	57 062 €
			Excédent antérieur reporté +	9 669 €
<u>Section d'Investissement</u>	Dépenses	82 278 €	Recettes	62 879 €
			Excédent antérieur reporté +	19 399 €

3. Budget Principal Commune :

3-1 Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire présente les résultats 2020 du Budget Principal

	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>
Dépenses	427 746.56 €		190 864.03 €
Recettes	<u>510 234.42 €</u>		<u>331 258.26 €</u>
Résultat exercice	+ 82 487.86 €		+ 140 394.23 €
Résultats reportés 2019	+ 98 915.73 €		- 112 060.31 €
Résultat de clôture 2020	181 403.59 €		28 333.92 €
Résultat de l'exercice 2020	82 487.86 € + 140 394.23 €	=	222 882.09 €
Résultat de clôture 2020	181 403.59 € + 28 333.92 €	=	209 737.51 €

L'excédent de fonctionnement a diminué essentiellement de par la baisse des recettes liée aux ventes de bois. Néanmoins, le résultat d'investissement ayant bénéficié d'un reversement de FCTVA conséquent suite à l'intégration des travaux de construction du CTM permet un résultat de clôture inhabituel.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, Julien CARNOT prend la Présidence pour demander le vote du Compte Administratif 2020 d'après les chiffres présentés.

Avec 10 voix Pour, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte Administratif 2020.

3-2 Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Trésorier dresse également un Compte de Gestion présentant les résultats d'exécution de la commune.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Trésorier est en tous points identiques, et n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

3-3 Affectation du résultat de l'exercice 2020

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'affectation du résultat 2020 suivante :

L'exercice 2020 a généré <u>un excédent</u> de fonctionnement de	82 487.86 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	98 915.73 €
les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	181 403.59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- A défaut de déficit à résorber en section d'investissement, le solde disponible de 181 403.59 € est affecté à l'excédent reporté (compte R002)

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2021 proposé par la Commission Finances. Chaque article est discuté pour l'inscription des crédits nécessaires. Un point est fait sur les emprunts en cours évoquant l'échéance de 2025 (dernière échéance 25/09/2024), où la commune dégagera 10 000 € (d'après l'échéancier bancaire) en section d'investissement suite au remboursement du prêt souscrit (145 000 € en 2005) pour le rachat du bail des logements du Relais des Skieurs à l'OPAC.

Il est rappelé que ce budget est prévisionnel et qu'il constitue avant tout un outil de gestion des capacités financières de la commune au regard des priorités définies lors du DOB.

Section de fonctionnement :

- Il est noté que la commune aura certainement une dépense supplémentaire à supporter pour la participation au SIVOS si une étude est lancée pour chiffrer le scénario choisi pour le projet de restructuration scolaire.
- Une somme est inscrite à l'article « dépenses imprévues » (celle-ci ne doit pas excéder 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement)
- Les indemnités des élus sont conformes au tableau de fixation des indemnités voté en 2020, une note synthétique est jointe au dossier du budget 2021 comme le prévoit la circulaire budgétaire.
- De nouvelles dépenses liées aux créances douteuses et leurs provisions sont intégrées sur demande du Trésorier.
- Les recettes de téléski sont à néant cette année suite à l'interdiction d'opérer des remontées mécaniques, toutefois une recette de 2020 a été comptabilisée en 2021 suite à une erreur de traitement. Sur ce sujet, la commune prépare un dossier de demande d'aide accordée pour indemnisation liée aux pertes d'exploitation. Cette recette représentera 49% sur la base des recettes moyennes générées entre 2017 et 2019.
- Les impôts et taxes sont inscrits en appliquant une hausse de 1% sur les taux actuels.
- Un montant notable de FCTVA est attendu en section de fonctionnement suite à des travaux de voirie réalisés en 2020, et qui auraient pu être saisis en section d'investissement.
- Un nouvel article est intégré en recettes suite à la valorisation inscrite au Budget Assainissement des heures de l'employé communal passées pour le fonctionnement de la station d'épuration et du poste de relevage.
- Les recettes de DSI (Dotation Spéciale Instituteur) sont supprimées suite à la libération du logement par Claude MERCIER, en tant qu'enseignant, mais compensées par le loyer appliqué pour ce logement.

- Les recettes de loyers sont minorées dans l'optique des travaux éventuels au bâtiment Relais des Skieurs.
- Une ligne habituelle est inscrite au titre des subventions versées aux associations, dont les demandes seront étudiées ultérieurement.

Section d'investissement :

- Divers projets sont cités et positionnés au budget pour leur lancement cette année (signalétique du plan d'adressage, voirie réhabilitation de logements de la Fruitière et rénovation de toiture des locaux artisanaux de l'entrée Nord). D'autres projets encore non validés pourront être lancés après validation du conseil sur des lignes budgétaires existantes (forêt cinéraire par exemple).
- Dans cette section également, une somme est inscrite à l'article « dépenses imprévues ».
- Les dépenses liées aux études du projet de restructuration du bâtiment Relais des Skieurs sont provisionnées au montant engagé actuellement suite au lancement du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Comme convenu aucune somme dédiée aux travaux n'est proposée à ce stade, cela fera l'objet d'une décision modificative du budget ajoutant les dépenses correspondantes et les financements en recettes, lorsque les montants seront connus.
- Les travaux pour lesquels des dossiers de subvention ont été déposés sont inscrits en cas de lancement cette année (rénovation logements fruitière, toiture anciens garages, voirie)
- Les fournitures de drainage utilisées pour la réfection du chemin piétons entre le village et le hameau de l'Embossieux apparaissent dans cette section.
- Une provision pour d'autres travaux est positionnée permettant une latitude financière.
- Des recettes de subvention demandées ont été positionnées aux comptes destinés à un niveau pessimiste dans l'attente des décisions d'attribution.

A ce jour, il reste des inconnues concernant les dotations dans le budget primitif, toutefois des marges de manœuvre seront possibles au vu des crédits reportés de 2020.

Il convient maintenant de délibérer sur ces points.

3-4 Vote des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire présente l'état n°1259 de notification des taxes directes locales pour l'année 2021 fourni par la DGFIP. A partir de cette année, la Commune perçoit également la part communale sur la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) en compensation de la perte de TH (Taxe d'Habitation). Ceci implique que le taux de référence 2020 soit considéré dans sa globalité, c'est-à-dire 26,71 % taux communal + 24,36% taux départemental = 51,07%.

Ainsi, la proposition est faite aux élus d'appliquer une hausse de 1% sur chaque taux. Celle-ci permettrait une augmentation des recettes communales de 2 917 €, soit une hausse de 9 à 10 € par habitant. Celle-ci correspond également au taux d'inflation annuel national.

Ainsi après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE une augmentation de 1% des taux actuels, soit :

Taxe	Taux 2020	Taux 2021	Produit attendu
TF bâti	51,07%	51,58%	194 972 €
TF non bâti	36,31%	36,67%	29 666 €
TOTAL du produit attendu			224 638 €

Après application des contributions à additionner ou à soustraire à ce produit, la Commune peut inscrire la somme de 208 378 € au Budget au titre des taxes directes locales.

Il est noté que le taux des taxes d'habitations (qui ne concernent plus que les résidences secondaires) sont encore gelés à leur niveau de 2019, mais que le Conseil municipal pourra de nouveau faire évoluer ce taux en 2023, ce qui pourra permettre une participation plus juste des résidents secondaires aux coûts des services publics sur le territoire et inciter les installations permanentes, condition du dynamisme de notre village.

3-5 Constitution d'une provision comptable pour créances risquant d'être compromises

Comme pour le Budget Assainissement, il convient d'inscrire des crédits pour les créances douteuses. Le montant des créances pour celui-ci est de 4 110,40 €. Il convient donc de provisionner en 2021 la somme de 616,56 € à l'article 6817 en section de fonctionnement.

Ainsi, et considérant le risque associé aux créances risquant d'être irrécouvrables, et sur proposition du comptable public, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

3-6 Admission en non-valeur de pièces irrécouvrables

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Comptable Public faisant état des créances en non-valeur ou éteintes à mandater sur l'exercice 2021 du Budget Principal. Celles-ci correspondent aux titres de loyers et charges émises à l'attention de la SARL La Tour Bière, dont le Tribunal de Commerce de Lons Le Saunier a prononcé un jugement de clôture pour « insuffisance d'actif » le 19 avril 2019. Pour mémoire, la Commune de La Pesse a délibéré une première fois le 3 septembre 2019 pour l'admission en non-valeur de la somme de 6 908,33 €. Aujourd'hui, l'état concerne la période de 2016 à 2017 pour un montant de créances de 3 991,14 €. Le Comptable Public n'ayant pas pu procéder au recouvrement de cette somme, il convient de les accepter en non-valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur la somme de trois mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros et quatorze centimes, **VALIDE** l'inscription des crédits à l'article 6542 du BP 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conclusion du dossier.

3-7 Vote du Budget Principal 2021

Le budget primitif 2021 du Budget Principal peut maintenant être mis au vote. Monsieur le Maire remercie les membres de la Commission Finances pour leur travail préparatoire, Monsieur le Trésorier et la Secrétaire de mairie pour leur assistance lors de l'élaboration.

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
651 992 €	470 588 €
	Excédent antérieur reporté : + 181 404 €

Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes
361 845 €	333 511 €
	Excédent antérieur reporté : + 28 334 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **CONSTATE** que le Budget Principal est équilibré en dépenses et recettes dans les Sections de Fonctionnement et d'Investissement et **ADOpte** le budget prévisionnel 2021 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire rédigera avec l'approbation de la commission finances une note de présentation du budget qui sera consultable sur le site de la commune.

La commission finances va s'atteler à construire et présenter un Plan Pluri-Annuel d'investissement (PPI) permettant d'avoir une lisibilité des possibilités financières de la commune pour les années à venir. Ce sera un document indispensable lorsque le conseil municipal devra décider et voter le lancement des travaux de restructuration du bâtiment RDS.

Questions diverses :

- Comité de pilotage de la CAF : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS a participé à une réunion de la CAF dans le cadre du projet de fusion des SIVOS et souhaite présenter le projet de territoire proposé par celle-ci. Une convention territoriale globale (CTG) peut être signée pour 5 ans avec les communes porteuses de projet type petite enfance, animation sociale, logement, handicap, ... Les dossiers doivent être déposés avant septembre 2021. Les SIVOS feront la démarche dans leur domaine de compétence. Au sein de la commune, le sujet sera abordé par les différentes commissions pour voir si un projet peut être déposé.
- Campagne de vaccination Covid-19 : Depuis mi-janvier 2021, la Commune a joint chaque personne concernée par la campagne nationale afin de les informer des démarches à mettre en œuvre pour être vacciné. A ce jour, les personnes de +75 ans, +70 ans et les personnes vulnérables connues par la Mairie ont pu choisir de prendre un rendez-vous. Le secrétariat est à la disposition de la population sur ce sujet.
- Le city-stade sera remonté ce samedi 10 avril 2021 par toutes personnes qui souhaitent se rendre disponible.

Courriers divers :

- La Communauté de Communes du Pays Bellegardien a adressé un courrier informant de la rédaction d'un PLUiH (Programme Local d'Urbanisme Intercommunal et Plan Local de l'Habitat). La Commune de La Pesse étant commune mitoyenne a un droit d'avis sur ce dossier. Un commentaire peut être soumis pendant trois mois.

La séance est levée à 20H45.

Le prochain conseil municipal est fixé au **lundi 10 mai 2021 à 19h.**